

**Institut de Formation
« Lucien Flourey »**

**AVENANT AU
GUIDE PRATIQUE
DES ÉTUDES
REGLEMENT INTERIEUR**

**Validé en instance compétente pour les orientations générales des
Instituts (ICOGI) IFSI ET IFAS en Octobre 2024**

Ajout :

Intervention ponctuelle le samedi matin en distanciel ou en présentiel, compensée par des heures rendues le mardi.

Page 40

1.27 Article 25 : Le suivi pédagogique, un plus pour votre réussite

[...]« **Pour le suivi pédagogique post stage, et/ou d'aide à la réussite**

Le rendez-vous **obligatoire** est fixé et transmis par le formateur à l'étudiant/élève. Si vous êtes absent à un rendez-vous, sans prévenir et/ou sans justification recevable :

- **Une absence injustifiée est comptabilisée** et le cadre formateur **ne propose pas d'autre date** ~~une autre date à sa convenance.~~
- **En cas de nouvelle absence**, un avertissement est porté au dossier de l'étudiant/élève et aucun autre rendez-vous n'est proposé. Dans ce cas, la proposition de validation ou non du stage est réalisée alors par le formateur au vu des documents et sans avoir vu l'étudiant/élève. »[...]

Page 51

1.29 Validation de la formation clinique

[...] « **Lors du rendez-vous prévu :**

L'étudiant ou élève remet à son référent de suivi pédagogique :

- Sa feuille de bilan final de stage **signée par les 2 parties** (Seul l'original de la feuille de bilan final de stage est accepté pour envisager la validation du stage)

Et **remet aux délégués de sa promotion dans le milieu de la première semaine de retour à l'IFSI**, sa feuille d'horaires validée, **signée et tamponnée** par le maître de stage ou le tuteur

- (Exceptionnellement) En cas de difficulté pour récupérer les documents, l'étudiant ou l'élève informe le référent de ~~stage~~ **suivi pédagogique** qui interviendra auprès du tuteur. » [...]